



Communiqué de presse

## **L'Association «Cœur battant» s'adresse à tous les parents d'enfants ayant des problèmes cardiaques**

**L'Association Cœur battant s'adresse à tous les parents d'enfants ayant des problèmes cardiaques en Suisse romande et au Tessin. Elle réunit déjà plus de 120 membres et tiendra sa 1<sup>re</sup> Assemblée générale le samedi 5 avril 2008, à 15h, à l'auditoire Mathias Mayor du CHUV, à Lausanne. Son objectif est d'apporter un soutien à ces familles qui vivent des problèmes difficiles, de leur permettre de partager informations et expériences et de favoriser l'intégration des enfants concernés dans la vie quotidienne.**

Cœur battant est né un soir du printemps 2007, avec le soutien du Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV. Deux membres de l'Unité de cardiologie pédiatrique du CHUV sont membres du comité. Particulièrement conscients des problèmes rencontrés par les parents d'enfants ayant des problèmes cardiaques, ils ont proposé de fonder une association capable de leur apporter une aide concrète.

L'annonce d'une cardiopathie chez un enfant, de quelque nature qu'elle soit, est synonyme d'angoisse et de détresse. C'est un moment douloureux et éprouvant à vivre pour la famille. Il y a les explications à donner aux frères et sœurs, aux proches, les interrogations sur l'avenir. S'ensuivent des examens en tout genre, d'éventuelles opérations, de longs séjours en milieu hospitalier, une vie quotidienne perturbée...

Un questionnaire envoyé à 200 parents d'enfants concernés a confirmé l'intérêt de créer une association. A la suite d'une assemblée constitutive, des rencontres ont été organisées, une première brochure et un site internet ont été mis au point.

Cœur battant souhaite aujourd'hui faire connaître son existence au plus large public possible afin de toucher le maximum de familles concernées. **Plusieurs de ses membres, hommes et femmes, sont prêts à témoigner, dans les médias, de leur vécu et de leur expérience de parents d'enfants ayant une cardiopathie.**

Lausanne, le 3 avril 2008.